

Migration et religion chez les juifs, en France, au XIX^e siècle

Danielle Delmaire



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/4635>

ISSN : 1773-0201

Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2009

Pagination : 33-42

ISSN : 0395-9317

Référence électronique

Danielle Delmaire, « Migration et religion chez les juifs, en France, au XIX^e siècle », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 78 | 2009, mis en ligne le 15 février 2010, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/4635>

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

© Tous droits réservés

Migration et religion chez les juifs, en France, au XIX^e siècle

Danielle Delmaire

- 1 Dans la France du XIX^e siècle, suite à l'émancipation (1791) qui leur permet de circuler et de s'installer partout dans le pays, les juifs migrent et fondent de nouvelles communautés, notamment dans le nord de la France : à Lille, Dunkerque, Valenciennes, Arras, Douai, Boulogne-sur-mer etc. Parmi eux se trouvent des étrangers venant d'Europe centrale, de Hollande ou d'Angleterre, mais la plupart sont originaires d'Alsace ou de Lorraine. L'éloignement de la communauté d'origine et l'intégration dans un environnement massivement catholique leur font-ils oublier le judaïsme ? La solitude des célibataires oblige-t-elle à un mariage exogamique et à l'abandon de la religion des pères ? Qu'en est-il alors de la postérité du judaïsme dans ces nouvelles communautés apparues grâce à la liberté et à l'égalité entre tous, y compris les juifs devenus citoyens comme leurs voisins ?
- 2 À partir de documents des Archives nationales, des Archives départementales du Nord et du Pas-de-Calais – et particulièrement les actes d'état civil pour ces deux derniers fonds –, des Archives des consistoires central et de Paris, j'ai pu reconstituer des familles, des généalogies et des parcours migratoires qui me permettent de répondre à ces questions¹. Mon étude porte sur des populations migrantes, établies à la frontière nord du pays, étrangères ou non, mais qui appartiennent à un groupe religieux minoritaire et marginalisant, même si, lentement, son intégration réduit cette marginalisation. Elle se limite aux trois premiers quarts du XIX^e siècle, jusqu'à la guerre de 1870, car c'est durant cette période que les mutations sociales, voire religieuses, se produisent, induisant parfois des changements dans les sentiments religieux.
- 3 Dès la fin du XVIII^e siècle, de modestes communautés juives naissent le long de la frontière du tout nouveau département du Nord : elles sont le résultat des migrations rendues possibles grâce à l'émancipation. Ce qui unit ces familles, c'est leur appartenance au judaïsme car les Alsaciens et les Lorrains s'associent sans réticence apparente aux Anglais, aux Hollandais ou aux Allemands pour instaurer une communauté.

- 4 Dans ce contexte instable de la migration et d'une fixation souvent hésitante, la fidélité à la religion est manifeste pour ce qui concerne la mise en place de structures communautaires, malgré les mariages mixtes dus au nombre élevé de jeunes garçons célibataires ou, peut-être, grâce à ces mariages mixtes.

Des communautés soucieuses de leur religion

- 5 À peine apparues, ces communautés des départements du Nord et du Pas-de-Calais se dotent de structures communautaires qui permettent la pratique et la transmission de la religion. Dès 1795, alors que les premières familles se sont installées quelques mois auparavant, la communauté de Saint-Omer a, parmi ses membres, « un instituteur particulier pour l'hébreu »², selon un recensement municipal. Il assure probablement l'enseignement religieux auprès des enfants. Un peu plus tard, en 1796, la toute nouvelle communauté de Dunkerque possède son propre circonciseur³ et, dès 1800, un « ministre du culte hébraïque » (ou « judaïque ») encadre religieusement les familles qui viennent de s'établir dans le port⁴. Enfin, vers 1804-1805, sur la demande de la communauté qui existe depuis une dizaine d'années, un ministre officiant s'installe à Lille⁵. Lorsqu'à partir de 1808 l'organisation consistoriale se met en place, à l'initiative de l'empereur Napoléon I^{er}, les communautés du Nord et du Pas-de-Calais appartiennent au consistoire de Paris qui les soutient dans leurs efforts pour respecter au mieux leur religion. Durant tout le XIX^e siècle, chaque communauté possède une synagogue avec une salle pour l'étude (Lille, Boulogne-sur-mer, Valenciennes), sinon un oratoire qui lui aussi offre une salle pour l'étude (Dunkerque, Roubaix), et entreprend des démarches pour obtenir un carré particulier dans les cimetières afin d'offrir des funérailles religieuses et dignes à leurs défunts⁶.
- 6 Ces familles, qui se soucient d'avoir un desservant religieux et un lieu de prières, se montrent respectueuses des pratiques religieuses. Des enquêtes de police renseignent sur les faits et gestes de colporteurs qui sont soupçonnés de vol durant le Directoire, période instable économiquement, socialement et politiquement. Ainsi, lorsqu'ils sont invités à signer leur interrogatoire, en 1797, deux colporteurs de Saint-Omer refusent, l'un « parce qu'il est fête dans la religion juive », et l'autre « parce que la religion juive défend de le faire les jours de fête ». En effet, d'après la date de l'interrogatoire, il est possible d'en déduire que la fête est la Pâque juive durant laquelle tout travail profane, y compris l'écriture, est interdit. Or, en ne signant pas, les deux colporteurs éveillent davantage les soupçons alors que les accusations portées contre eux semblent peu fondées, mais le souci de respecter la religion l'emporte sur celui de conforter la présomption d'innocence⁷. Un autre colporteur, de Lille, soupçonné de vol lui aussi, donne comme alibi l'interdiction religieuse de manipuler de l'argent le samedi, en outre l'enquêteur reconnaît qu'il porte un scapulaire⁸. Ce ne sont là que quelques exemples mais d'autres documents montrent que ces petites communautés sont formées de familles qui pratiquent leur religion (prières, shabbat chômé, *casherout* etc.). Enfin, durant les premières décennies du XIX^e siècle, des pères de famille et des épouses signent encore les actes d'état civil en caractères hébraïques car ils ne connaissent que cette écriture qu'ils apprennent en même temps que la religion.
- 7 Nous constatons donc que, dans ce courant migratoire qui amène des juifs d'Alsace et de Lorraine ou d'Europe du nord-ouest dans les deux départements septentrionaux,

majoritairement les familles juives ne perdent pas leur pratique religieuse et se montrent toujours fidèles à l'enseignement de leurs pères.

Migration et mariages mixtes

- 8 Dans la première moitié du XIX^e siècle, rares sont les jeunes filles qui migrent seules : si elles quittent leur région natale, c'est avec leurs parents ou avec un ou plusieurs frères. En revanche, les jeunes hommes célibataires sont nombreux à prendre la route pour chercher une vie meilleure, soit qu'ils sont seuls, soit qu'ils font parfois partie d'une grande famille migrante. Il en résulte que, dans ces nouvelles communautés juives, le nombre des hommes à marier, jeunes et même moins jeunes, dépasse largement celui des jeunes filles. Ainsi, par exemple, « l'état nominatif des juifs de Lille » de 1810⁹ révèle la présence de 11 célibataires à côté de 25 chefs de famille : un homme sur trois est donc célibataire, tandis qu'une seule jeune fille célibataire est recensée : elle vit chez son frère marié. Quelques décennies plus tard, la situation ne change guère. D'autres familles et d'autres hommes sont venus renforcer ces communautés et le nombre des hommes célibataires reste toujours supérieur à celui des femmes célibataires. Sur une liste valenciennoise, datant de 1871¹⁰, sont inscrits 40 célibataires âgés de plus de 20 ans : 32 sont des hommes, 8 sont des femmes ; tandis que sur une liste lilloise, datant de 1869¹¹, on dénombre 25 hommes et 8 femmes parmi les 33 célibataires.
- 9 Cette situation engendre d'inévitables mariages mixtes : le jeune juif ne peut trouver qu'une compagne non juive pour fonder une famille¹². Les registres de mariage de l'état civil des villes qui abritent des communautés juives au XIX^e siècle mettent à jour une forte proportion de mariages mixtes. Durant la vingtaine d'années de la période de la Révolution et du Premier Empire, 28 mariages ont pu être repérés dans toutes les judaïcités des deux départements : 18 unissent des partenaires juifs, 10 sont des unions mixtes soit le tiers des mariages, sans compter quelques couples apparemment mixtes dont l'acte de mariage n'a pas pu être retrouvé¹³. Entre 1810 et 1870, toutes judaïcités confondues, 91 mariages sont célébrés, 32 sont mixtes, soit un tiers également et lorsque les communautés sont en pleine formation, entre 1810 et 1839, la moitié des unions sont mixtes : 11 mariages sur 23 en tout. Dans de petites communautés naissantes, la proportion des mariages mixtes est encore plus élevée : entre 1830 et 1869, huit mariages sont célébrés à Boulogne-sur-mer, six unissent un juif à une non-juive, à Saint-Omer trois mariages sur les quatre célébrés entre 1840 et 1869 sont des unions mixtes, et à Calais deux mariages sur les trois célébrés entre 1840 et 1859 associent, eux aussi, un juif à une non-juive.
- 10 Fréquemment ces unions régularisent une conception, voire une naissance, avant le mariage. Cela ne semble pas signifier, pourtant, que le ménage est instable car les unions sont durables et d'autres naissances surviennent par la suite. Quelques couples, même, vivent des années en concubinage et ont plusieurs enfants pour finalement régulariser tardivement leur union en mairie : ils forment donc des familles qui ne se disloquent pas, bien qu'ils aient enfreint les exigences des deux religions qui condamnent une vie conjugale hors mariage. Je ne suis pas parvenue à trouver des traces de la conversion de la partenaire non juive, si toutefois conversion il y a ; éventuellement le délai d'attente pourrait expliquer un mariage tardif. En revanche, il semble que le respect de la volonté parentale soit la cause d'un mariage différé. À plusieurs reprises, on peut lire sur les actes de mariage que les parents de l'époux juif sont récemment décédés. Pour ne pas heurter

ses parents, le jeune homme juif semble attendre leur disparition pour contracter une union mixte¹⁴. C'est donc bien la mixité du couple et non son instabilité ou son libertinage qui est à l'origine du concubinage.

- 11 Si les parents manifestent une certaine intransigeance à l'égard de l'endogamie, les responsables communautaires paraissent plus compréhensifs. En effet, à Valenciennes sous le Second Empire, un électeur consistorial vit maritalement avec une non-juive de laquelle il a des enfants : cette situation non conformiste ne l'écarte nullement des responsabilités communautaires. Les ministres officiants ne boudent pas les ménages mixtes : en 1836, Halphen Gomberts, qui officie à Lille, est témoin à des naissances d'enfants de coreligionnaires qui ont une épouse chrétienne. Loevensohn, ministre officiant à Lille dans les années 1860, fait de même et, en outre, il est témoin au mariage d'une jeune mariée dont la mère n'est pas juive. Ces informations révélées par le dépouillement des actes d'état civil prouvent, aussi, que malgré la mixité le lien avec la religion juive est maintenu.
- 12 Le consistoire central adopte également une attitude assez ouverte. Dans une lettre circulaire du 27 mai 1875¹⁵, les responsables consistoriaux rappellent que le code biblique n'interdit rien et ils constatent que si les rabbins désapprouvent les mariages mixtes c'est plus souvent à cause des problèmes soulevés par les parents. Ils préconisent donc de s'en tenir aux décisions du Grand Sanhédrin de 1807 selon lesquelles les mariages mixtes doivent obligatoirement se conformer au code civil et « bien qu'ils ne soient pas susceptibles d'être revêtus de formes religieuses, ils n'entraîneront aucun anathème ». L'on peut aussi comprendre que s'il est nécessaire de rédiger une telle lettre circulaire c'est que des rabbins se posent quelques questions.

Postérité juive de ces unions mixtes

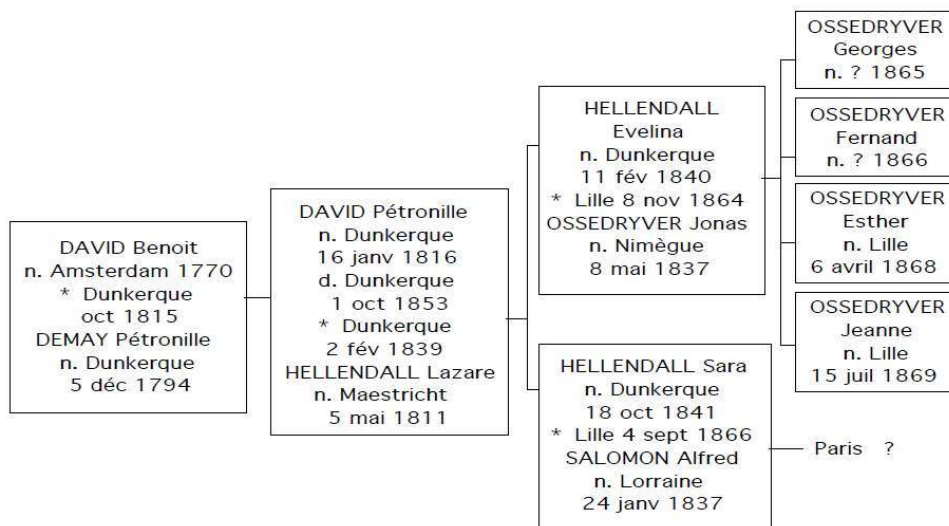
- 13 Certes, quelques jeunes hommes juifs se désintéressent de leur religion après un mariage avec une chrétienne et finissent par s'exclure de leur communauté. C'est le cas, par exemple, de Heyman Moses de Dunkerque : son nom figure sur une liste qui recense, en 1808, les juifs qui devront payer une patente, mais le maire a ajouté « il a épousé une femme catholique et il a embrassé cette religion, il a été baptisé sous les noms de Jean-Baptiste, les autres juifs ne veulent plus le reconnaître »¹⁶. Or il est le beau-frère du scarificateur de la communauté dunkerquoise. Henri Castor, qui a épousé une non-juive bien qu'il appartienne à une grande famille arrivée à Lille et Dunkerque au début du siècle et dont plusieurs membres s'impliquent dans leur communauté, refuse, en 1822, de participer aux frais du culte au prétexte qu'il a « cessé depuis son mariage de faire partie de la société judaïque »¹⁷. Toutefois, une union mixte n'est pas toujours à l'origine d'un abandon de la religion juive. Joseph Mayer, par exemple, informe le préfet du Nord « qu'il n'a pas fréquenté depuis vingt-cinq ans la synagogue » et c'est la raison pour laquelle il refuse, lui aussi, de verser une cotisation au consistoire¹⁸. Quant à Moïse Oulman de Douai, il estime qu'il n'a rien à payer car il ne pratique aucune religion mais les respecte toutes¹⁹.
- 14 Plus fréquemment, là où un mariage mixte a été célébré, le judaïsme peut se maintenir car l'époux juif d'une jeune femme catholique ne renonce pas toujours à sa judéité. Sur l'état nominatif des juifs de Lille, de 1810²⁰, se lisent les noms de trois maris de chrétiennes, non accompagnés des noms de leur épouse et de leurs enfants. Eux seuls sont considérés comme juifs mais un quatrième père de famille s'est déclaré avec ses enfants et sans sa femme. Il en est de même pour la liste de Valenciennes de 1810²¹ sur laquelle

figurent trois noms de juifs ayant épousés une non-juive. Les recensements consistoriaux des années 1837 et 1842-1851 ou encore des années 1869-1871²² tiennent compte des époux de femmes non juives, parfois leurs noms sont suivis de celui de leur épouse et de leurs enfants, parfois il n'en est rien. En restant fidèle à la foi de leurs pères, ces juifs maintiennent le judaïsme dans leur communauté surtout quand ils acceptent des responsabilités. L'environnement familial, avec la présence d'une épouse non intégrée dans la communauté si elle n'est pas déclarée juive et avec l'entourage d'une belle-famille, n'écarte pas ces hommes de leur judaïsme.

- 15 En 1819-1820, malgré leurs maigres ressources, trois d'entre eux sont inscrits sur le rôle de participation aux frais de culte du consistoire de Paris²³ alors que les noms des épouses et des enfants ne figurent sur aucune liste de recensement consistorial. C'est donc qu'ils se considèrent seuls, dans leur ménage, comme appartenant à la communauté juive et que les femmes et enfants ne sont pas devenus juifs. Leur mariage avec une non-juive aurait pu les inciter à se dispenser d'une telle dépense, mais il n'en est rien et non seulement ils n'abandonnent pas le judaïsme mais ils acceptent de l'entretenir et ainsi de le perpétuer.
- 16 En 1847, le Lillois Paul Castor, issu d'une grande famille arrivée d'Angleterre sous le Premier Empire, participe aux dépenses de l'école communautaire et dix ans plus tard, en 1857, il contribue aux dépenses d'approvisionnement en viande casher pour sa communauté. Or il a épousé une non-juive, en mairie de Lille le 30 mars 1825²⁴. D'autres Lillois, comme lui époux de chrétiennes, entretiennent la vie de leur communauté et à Boulogne-sur-Mer Moïse Berr qui a contracté un mariage mixte acquiert, en association avec trois coreligionnaires, un immeuble à usage d'un « temple [...] pour le compte de la communauté de Boulogne »²⁵.
- 17 Sous le Second Empire, les listes des électeurs consistoriaux des villes du Nord et du Pas-de-Calais²⁶ affichent les noms de plusieurs juifs qui ont une partenaire non juive, dont Paul Castor qui décidément, sa vie durant, reste attaché à la religion de ses pères. Après 1860, année de la création de l'Alliance Israélite Universelle, des pères de famille mixte adhèrent à cette association qui vient en aide aux communautés pauvres en butte à l'antisémitisme, en Europe centrale et dans le Bassin méditerranéen²⁷.
- 18 Durant tout ce XIX^e siècle, un mariage mixte n'est donc pas forcément un ticket d'entrée dans la société française : ces juifs qui ont fait leur vie avec une chrétienne parviennent à prendre leur place de citoyen dans la nation française sans renoncer pour autant à leur religion, au contraire ils y restent très attachés. Et, dans certaines villes, c'est même un mariage mixte qui maintient une présence juive et permet à une communauté de se reconstituer et de se développer.
- 19 Par exemple, Benoit David, né à Amsterdam en 1770 et arrivé à Dunkerque vers 1800 avec ses parents et frères et sœurs, épouse Pétronille Demay en octobre 1815²⁸. Trois ans plus tard, ils donnent naissance à une fille qui, selon la *halakha* (loi juive), n'appartient pas au judaïsme. Vers 1820, le couple de Benoit David et celui de sa sœur qui, elle, a épousé un coreligionnaire, sont les seules familles juives à Dunkerque : les parents David sont décédés et le frère s'est converti au catholicisme pour se marier. Or la sœur et le beau-frère de Benoît David forment un couple déjà âgé et sans postérité. Le développement de la présence juive dans cette ville ne peut donc se faire que par la descendance du couple mixte constitué par Benoît David et Pétronille Demay. Leur fille Pétronille David épouse, à 23 ans, Lazare Hellendall, un jeune homme juif né à Maestricht. Selon la *halakha*, leur fille Evelina n'est pas juive non plus mais elle épouse pourtant, elle aussi, un juif originaire de

Nimègue, Jonas Ossedryver, et leur seconde fille Sara devient la femme d'un juif de Lorraine, Alfred Salomon. La postérité David – Hellendall – Ossedryver, bien que non juive par la branche féminine enrichit la communauté juive de Dunkerque d'abord, puis celle de Lille ensuite. Durant les années 1820-1830, la présence juive se maintient à Dunkerque grâce à ce seul ménage mixte David – Demay. En effet, dans les années 1810 les familles qui forment alors la petite communauté juive dunkerquoise quittent le Nord et il ne reste que les David. Il faut attendre les années 1840 pour que d'autres personnes viennent s'établir à Dunkerque. Sans Benoît David et sa femme non juive le judaïsme se serait éteint à Dunkerque et sans leur descendance la communauté juive de Lille aurait perdu des électeurs consistoriaux : Jonas Ossedryver et Alfred Salomon figurent sur les listes électorales consistoriales.

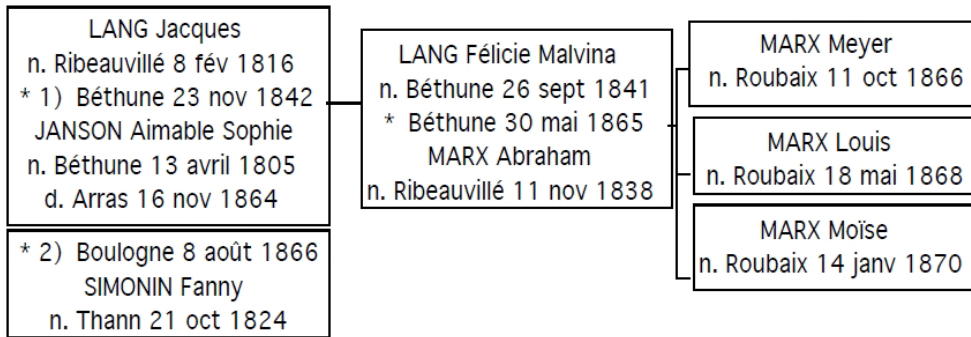
Figure 1



Arbre généalogique

- 20 Dans les années 1840, la situation à Béthune (Pas-de-Calais) est presque identique. Jacques Lang y vit et se marie, en 1842, avec Aimable Janson, née dans la ville. Cette union régularise la naissance de leur fille Félicie née un an auparavant. Ils forment la seule famille juive de Béthune et, par son mariage, Jacques Lang n'abandonne pas son judaïsme car son nom apparaît sur diverses listes consistoriales. Toutefois, ce ménage ne reste pas à Béthune et lorsqu'il quitte la ville, aucune autre famille n'est venue pour perpétuer la présence juive en cette ville. À 24 ans, Félicie se marie à Béthune, comme ses parents, et elle a choisi un coreligionnaire (elle n'est pourtant pas juive selon la *halakha*), originaire d'Alsace. Le couple s'établit sitôt après le mariage à Roubaix où une communauté juive est en train de se constituer. Abraham Marx participe à la vie de sa nouvelle communauté et semble attaché à sa religion, pourtant sa belle-mère n'est pas juive²⁹.

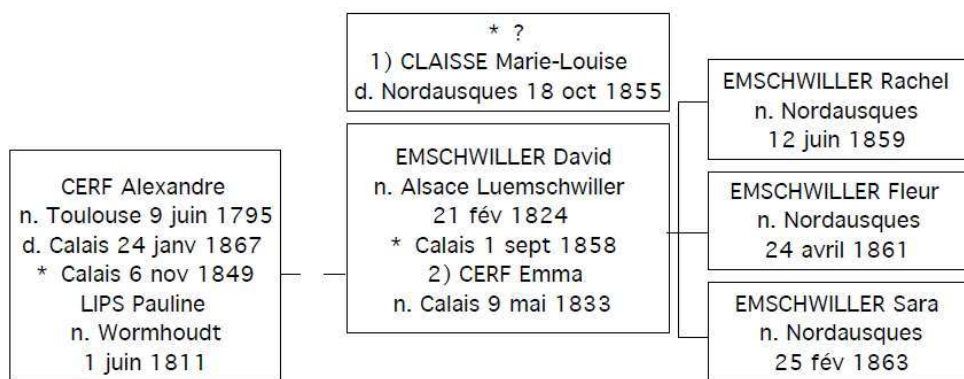
Figure 2



Arbre généalogique

- 21 C'est encore un couple mixte qui assure une présence juive à Calais vers le milieu du XIX^e siècle. Alexandre Cerf y arrive au début des années 1840. Entre 1846 et 1848, il a trois enfants de Pauline Lips, native de Wormhoudt (Nord), avant de l'épouser en 1849. Il reconnaît aussi la petite Emma Lips, déclarée de père inconnu à sa naissance en 1833. Celle-ci n'est aucunement juive, ni de mère, ni de père (sauf par adoption). Or elle épouse, à Calais en 1858, David Emschwiler, veuf de Marie-Louise Claisse. David Emschwiler, qui vit à Nordausques près de Calais, où il est le seul juif, contracte d'abord un premier mariage mixte puis une seconde union l'associe à une non-juive selon la *halakha* mais qui vit au sein d'une famille qui n'a pas renoncé au judaïsme. Le choix des prénoms des enfants d'Alexandre Cerf et de Pauline Lips l'atteste : Salomon Nathan, Myriam Fleur, Sara Esther, Abraham Gustave, Rachel Lia. David Emschwiler retrouve donc son judaïsme (l'avait-il perdu lors de son premier mariage ?) auprès de sa seconde épouse. Ses enfants portent, eux aussi, des prénoms bibliques ou juifs. Bien que vivant à Nordausques, cette famille consolide la frêle présence juive à Calais et ses cotisations versées à l'Alliance Israélite Universelle³⁰ prouvent son attachement au judaïsme. Cette fidélité à la religion des ancêtres a pu résister à l'isolement de la migration grâce à une union mixte.

Figure 3



Arbre généalogique

- 22 Dans ce XIX^e siècle, alors que l'émancipation acquise en 1791 permet aux juifs de France d'entrer dans la nation française et d'avoir des relations plus fréquentes avec leurs voisins chrétiens, un couple mixte n'est pas inéluctablement perdu pour le judaïsme. Si, en se mariant, des juifs adoptent la religion de leur compagne, d'autres ne renoncent pas

à leur judaïsme même si leur épouse ne se convertit pas. Et non seulement le jeune homme conserve sa religion mais ses enfants et sa postérité grandissent souvent dans le judaïsme.

- 23 Certes l'échantillon présenté ici se réduit à quelques cas (les abandons du judaïsme pour des raisons matrimoniales ne semblent pas beaucoup plus nombreux), mais il est tout de même représentatif d'un contexte bien particulier. Là où le judaïsme est menacé car la communauté est trop petite pour laisser à un jeune célibataire, migrant, l'espoir d'un mariage respectueux des préceptes halakhiques, l'union mixte est la seule possibilité pour ce jeune juif d'avoir une postérité et de lui transmettre la religion de ses ancêtres. Ainsi, par ces unions, le judaïsme se perpétue et s'en trouve même parfois revigoré lorsque les descendants prennent des responsabilités dans leur communauté. Pour ces jeunes gens, la migration n'est donc pas synonyme de déjudaïsation et pour le judaïsme un mariage mixte ne signifie pas déperdition.

NOTES

1. Ce sont des questions auxquelles j'ai apporté des réponses dans ma thèse mais que je développe donc ici. Danielle Delmaire, *Les communautés juives de la France septentrionale au XIX^e siècle, 1791-1914. L'entrée dans la Nation*, Paris, L'Harmattan, 2008, 334 p.
2. Archives municipales de Saint-Omer : Ms 1263.
3. Il est témoin à des déclarations à l'état civil de la ville. Il se dit « chirurgien » mais il faut très probablement comprendre circonciseur. État civil de Dunkerque.
4. Ce sont également les sources d'état civil de la ville de Dunkerque qui révèlent sa présence. Il se déclare parfois « sacrificateur » car sans doute prend-il en charge l'abattage rituel des bêtes pour respecter la *casherout* (nourriture cashère).
5. De nombreux documents de la série 7 V des Archives départementales du Nord (ADN) attestent sa présence.
6. Les documents sur les synagogues, les oratoires et les cimetières se trouvent aux Archives nationales (A.N.) : F¹⁹ 11 110 (synagogues), F¹⁹ 11 158 (Associations culturelles et inventaire des synagogues), F¹⁹ 11 032 (cimetières) ; aux ADN : 4 V 24 (inventaire des synagogues du Nord et du Pas-de-Calais), 7 V 54 (construction de la synagogue de Lille), 7 V 55 (oratoire de Roubaix), 7 V 56 (synagogue de Valenciennes), 7 V 63 à 68 (inventaire des synagogues de Dunkerque, Lille, Roubaix, Valenciennes et Boulogne-sur-mer) ; aux Archives municipales de Dunkerque : D 2/20 et 2 M 12/17 (cimetière) ; et aux Archives du consistoire central : B 77 (synagogue de Valenciennes).
7. Archives départementales du Pas-de-Calais (ADPdeC), sous série 4 L, an V feuillet 101 à 104, interrogatoire du 22 germinal an 5 ou 11 avril 1797.
8. Ou petit châle rituel appelé encore *tsitsit* que tout juif religieux porte sous ses vêtements. ADN : L 11 678, interrogatoire du 12 frimaire an 5 ou 2 décembre 1796.
9. Archives centrales pour l'histoire du peuple juif (ACHPJ) : Zf 522 (ancienne cote).
10. A.N. : F¹⁹ 11 020, enquête consistoriale pour instaurer un rabbinat à Lille et à Valenciennes.
11. *Idem*.
12. Parfois, le jeune homme retourne dans sa communauté d'origine (quand elle n'est pas trop éloignée : en Alsace ou en Lorraine) pour se marier, puis il revient dans le Nord.

13. Ces ménages apparaissent sur des listes de recensement.
 14. Toutes ces remarques tirent leur origine dans la lecture des nombreux actes de mariage des différentes communautés qui se trouvent dans les sources d'état civil des ADN et ADPdeC.
 15. A.N. : F¹⁹ 11030.
 16. ADN : 7 V 60.
 17. ADN : 7 V 62, lettre du ministre de l'Intérieur au préfet du Nord, du 30 décembre 1822.
 18. ADN : 7 V 62, 3^e liasse, lettre de Joseph Mayer au préfet du Nord, du 16 janvier 1823. L'orthographe originale est conservée.
 19. ADN : 7 V 72, 3^e liasse 1823-1830 et A.N. : F¹⁹ 11093.
 20. ACHPJ : Zf 522 (ancienne cote).
 21. ADN : 7 V 60.
 22. A.N. : F¹⁹ 11 097 pour 1837 et 1842, ACHPJ (anciennes cotes) : Zf 940 (Lille en 1846), Zf 891 (Lille 1846), Zf 460 (Boulogne-sur-mer 1486), Archives municipales de Dunkerque : F 22 (Dunkerque 1850), Archives municipales de Valenciennes : F¹ 47-48 (Valenciennes 1851).
 23. ADN : 7 V 62, recouvrement des frais du culte, 1816-1821.
 24. ADN : 7 V 71, lettre du 7 novembre 1847, du président de la commission administrative de la communauté de Lille au préfet du Nord concernant les dépenses de l'école juive de Lille ; cahier des procès-verbaux de la commission administrative de la communauté de Lille (propriété de l'actuelle communauté de Lille) qui, dans sa séance du 7 juin 1857, note les frais d'approvisionnement en viande cashère ; acte de mariage à l'état civil de Lille.
 25. A.N. : F¹⁹ 11 110, dossier sur la synagogue de Boulogne-sur-mer.
 26. ACHPJ (anciennes cotes) : Zf 521 et Zf 619, (Lille) ; Zf 596, Zf 626 et Zf 633 (Valenciennes).
 27. Archives de l'Alliance Israélite Universelle à Paris, série France B, dossiers au nom des villes où vivent des cotisants.
 28. Les renseignements concernant cette famille ainsi que les familles des arbres généalogiques suivants proviennent des actes d'état civil des villes où ont eu lieu les naissances, les mariages et les décès. Dans les arbres généalogiques, n. signifie naissance, * mariage et d. décès.
 29. Aucune trace de la conversion d'Aimable Janson n'a pu être trouvée.
 30. Archives de l'Alliance Israélite Universelle, France V B 57.
-

RÉSUMÉS

Les communautés juives du Nord/Pas-de-Calais, qui naissent sous la Révolution et le Premier Empire, résultent de courants migratoires dans lesquels les jeunes gens célibataires sont nombreux. Aussi les mariages mixtes (un jeune juif épouse une jeune non-juive) sont-ils fréquents. Si parfois le jeune homme se convertit au catholicisme, il arrive souvent qu'il n'abandonne pas la religion de ses pères. Et même, dans de très petites communautés de quelques personnes, c'est grâce à un mariage mixte que le judaïsme peut continuer à vivre. Les enfants de ces unions mixtes s'impliquent, à leur tour, dans leur propre communauté. Au XIX^e siècle, un mariage mixte peut aider au maintien du judaïsme.

The Jewish communities in the region of Nord/Pas-de-Calais, which appeared during the French Revolution and the First Empire, are the result of migrations in which many of young men are unmarried. So mixed marriages are frequent (a Jewish young man marries a non-Jewish young girl). Sometimes, the young Jew becomes Catholic but frequently he doesn't renounce his

faith. And even, in very small communities, owing to mixed marriages judaism doesn't disappear. The children born from these mixed unions assume responsibilities in their own communities. During the 19th century, judaism is alive because of mixed marriage.

INDEX

Mots-clés : judaïsme, mariages mixtes, migrations, Nord/Pas-de-Calais

AUTEUR

DANIELLE DELMAIRE

Professeur émérite en histoire contemporaine et civilisation hébraïque, directrice et fondatrice de la revue *Tsafon*, revue d'études juives du Nord (depuis 1990), elle fut directrice du centre de recherches : Textes et interculturalité (université de Lille 3). A rédigé de nombreux articles sur les communautés juives, l'antisémitisme et les relations entre chrétiens et juifs. Auteur de : *Antisémitisme et catholiques, dans le Nord durant l'affaire Dreyfus*, et de : *Les communautés juives de la France septentrionale au XIX^e siècle (1791-1914), l'entrée dans la Nation*. Co-éditrice de *La pensée juive contemporaine* (avec D. Pollefeyt) et de *Exégèse et critique des textes sacrés, judaïsme, christianisme et islam, hier et aujourd'hui* (avec G. Gobillot).